

## GENERALITES 17

### EQUIPEMENTS D'ALARME (EA)

#### 1. DEFINITION

Ensemble des appareils nécessaires au déclenchement et à l'émission des signaux sonores d'évacuation d'urgence. L'équipement d'alarme fait partie du système de mise en sécurité incendie (SMSI).

#### 2. TYPES D'EQUIPEMENTS D'ALARME

4 types : 1, 2 (a ou b), 3 et 4.

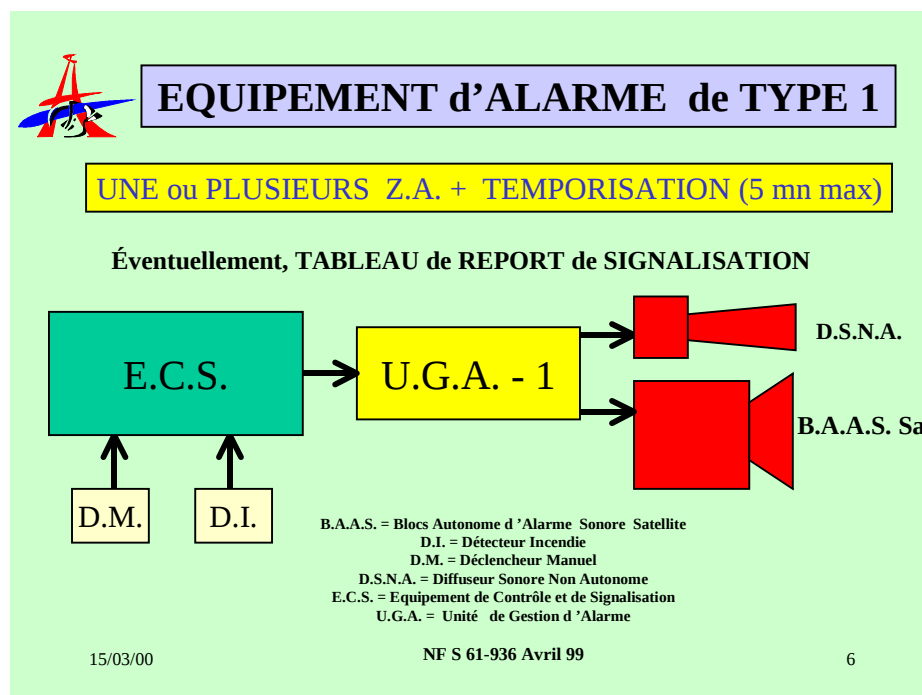
Installation dans les types d'établissement : définies par les prescriptions particulières, en vigueur pour chaque type d'établissement (voir tableau synoptique).

**Type 1** : concerne une ou plusieurs zone de diffusion.

Associé à un SDI comprenant des déclencheurs manuels et des détecteurs automatiques d'incendie.

Composition :

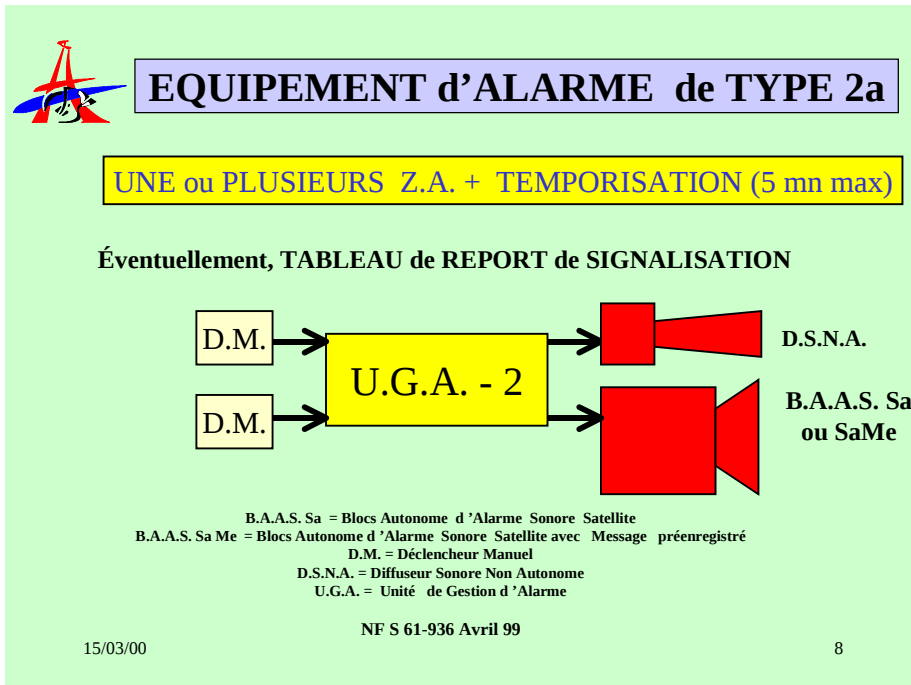
- une Unité de Gestion d'Alarme 1 (UGA 1) ;
- des diffuseurs sonores ou des Blocs Autonomes d'Alarme Sonore (BAAS) de type Sa ;
- une Alimentation Electrique de Sécurité (AES).



**Type 2 : 2a** : concerne une ou plusieurs zone(s) de diffusion.

Comprend :

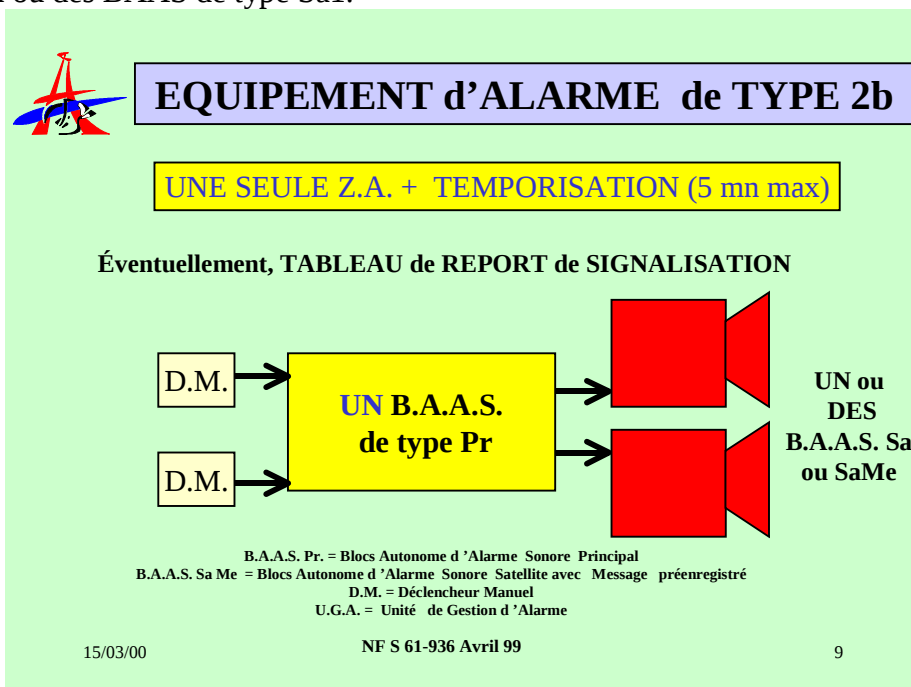
- des déclencheurs manuels ;
- une UGA 2 ;
- des diffuseurs sonores ou BAAS de type Sa1 ;
- une AES.



**2b** : concerne une seule zone de diffusion.

Comprend :

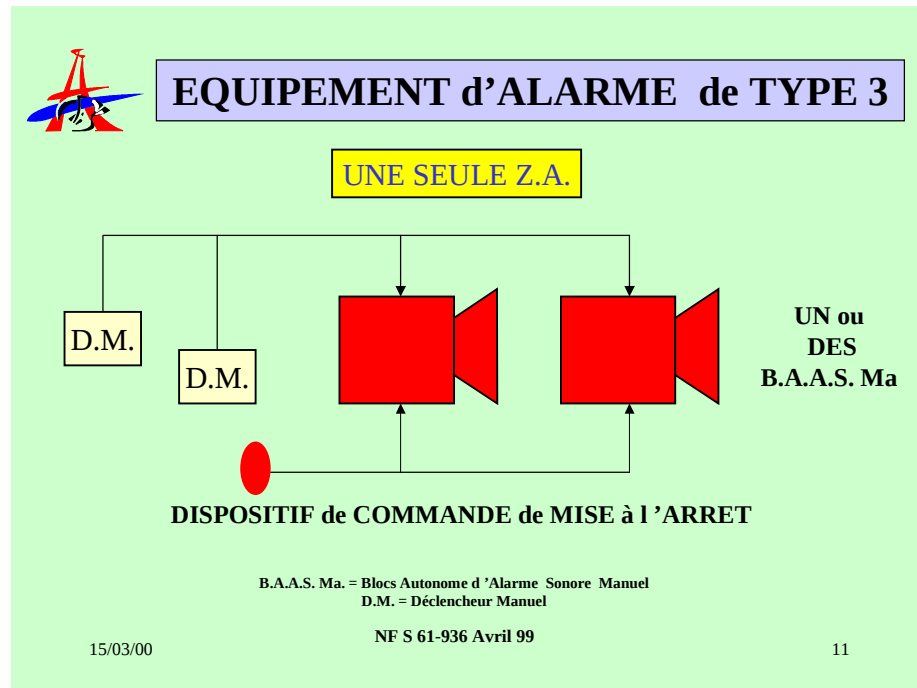
- des déclencheurs manuels ;
- un BAAS de type Pr ;
- un ou des BAAS de type Sa1.



**Type 3 :** concerne une seule zone de diffusion - pas de temporisation.

Comprend :

- des déclencheurs manuels ;
- un ou plusieurs BAAS de type Ma ;
- un dispositif de commande de mise à l'arrêt.



**Type 4 :**

Tout autre dispositif autonome de diffusion (cloche, sifflet, trompe, etc.) ou BAAS de type Sa1, avec interrupteur marche/arrêt.

